

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20049 - 77ÈME ANNÉE

Des centaines d'enseignants susceptibles de manquer à l'appel et toujours une rentrée en pleine période des cyclones

Une rentrée scolaire à La Réunion ce 24 janvier pour quoi faire ?

Plus de 200.000 jeunes Réunionnais sont concernés par la rentrée scolaire. Plusieurs centaines d'enseignants ne seront pas présents en raison de l'épidémie de coronavirus. Ce problème accentue les difficultés causées par l'inadaptation du calendrier scolaire au climat de notre pays qui oblige 200.000 élèves à travailler durant la période de l'année la moins favorable pour les apprentissages. Cette rentrée scolaire risque de tourner à la pagaille, car ce ne sont pas les 36 enseignants recrutés en urgence par le Rectorat qui vont régler tous les problèmes, loin de là.

Une fois de plus, la rentrée scolaire à La Réunion se déroule en plein cœur de l'été. Durant encore de nombreuses semaines, les jeunes et leurs encadrants vont subir les conséquences du climat tropical avec de fortes chaleurs dans des salles qui ne sont pas climatisées, dans les espaces extérieurs de pratique de l'EPS.

A La Réunion, l'été est la saison des pluies. C'est ce qu'ont rappelé les précipitations de ces dernières semaines. Comme La Réunion est sous les tropiques, et que son relief est montagneux, ces fortes pluies s'accompagnent souvent de coupures de route et donc d'un temps de circulation beaucoup plus important. Ce sont autant de perturbations qui amènent à des fermetures d'école durant les épisodes de fortes pluies, ce sont autant de journées d'enseigne-

ment perdues.

Ces faits ne sont pas nouveaux, ils ne sont pourtant pas pris en compte comme ils le doivent par l'administration responsable de l'Education nationale à La Réunion. Force est de constater que la durée des vacances d'été ne cesse de se réduire au profit de celles d'hiver qui coïncident avec les grandes vacances de l'été boréal en France.

Ce calendrier scolaire traduit l'assimilation de La Réunion à la France, avec pour conséquence un obstacle supplémentaire pour les apprentissages des élèves réunionnais, déjà contraints de suivre un enseignement dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

Vers un « bac cocotier » en France et à La Réunion ?

Comme si cela ne suffisait pas, cette rentrée du 24 janvier 2022 a lieu en pleine épidémie de coronavirus à La Réunion. Avec plus de 5.000 nouveaux cas par jour, jamais notre île n'a eu à déplorer un tel niveau de contamination. L'absence de plusieurs centaines d'enseignants est donc à prévoir, avec des parents qui ne seront pas prévenus avant ce matin.

Invitée ce matin par Réunion Première, la Rectrice de l'Académie a annoncé le recrutement exceptionnel

des candidats sur la liste d'attente du concours régional de professeur des écoles. Demandée de longue date par les personnes concernées, cette intégration permet le recrutement de 36 fonctionnaires stagiaires qui pourront être titularisés l'an prochain.

Mais ce nombre est loin de répondre aux besoins urgents qui ne tarderont pas à se manifester, et il ne concerne que les écoles élémentaires, pas les collèges ni les lycées.

Compte tenu des perturbations engendrées par la COVID-19 aussi bien en France qu'à La Réunion, ne se dirige-t-on pas vers un « bac cocotier » pour 2022 sur l'ensemble du territoire de la République ? En effet, comment évaluer correctement le travail d'un élève dans de telles conditions.

Le prix de l'assimilation à la France

Tous ces faits amènent à s'interroger sur la pertinence d'une rentrée ce 24 janvier comme prévu. N'aurait-il mieux pas fallu la reporter afin de laisser passer la vague Omicron sur notre île ? Et pourquoi persister à faire cours dans notre île en pleine période des cyclones ?

Décidément, l'assimilation à la France est payée lourdement par les jeunes Réunionnais, ce qui compromet leur avenir.

Appel à la grève dans l'Éducation nationale le 27 janvier

L'Intersyndicale de l'Éducation nationale appelle à rejoindre le mouvement le 27 janvier : « les mesures annoncées par le gouvernement ne sont pas à la hauteur d'une rentrée sereine dans notre académie et ne permettront pas de calmer la colère des personnels épuisés par toutes ces contre réformes dans le contexte sanitaire actuel ».

« L'intersyndicale Éducation Nationale CFTC-EPR, CGTR Educ'Action, FNEC-FP FO, FSU, SAIPER-UDAS, SGEN-CFDT, SNALC, SUD EDUCATION, UNSA EDUCATION et la FCPE a été reçue le mercredi 19 janvier par la rectrice à quelques jours de la reprise des cours à La Réunion.

Alors que la grève du jeudi 13 janvier dans l'Éducation nationale a été un succès historique, les mesures annoncées par le gouvernement ne sont pas à la hauteur d'une rentrée sereine dans notre académie et ne permettront pas de calmer la colère des personnels épuisés par toutes ces contre réformes dans le contexte sanitaire actuel.

Au-delà du protocole Blanquer qui a mis le feu aux poudres, c'est un immense ras-le-bol, un rejet énorme accumulés qui ont explosé. Rejet des politiques de sape, de destruction de l'école, rejet des suppressions de postes imposées année après année par le ministre Blanquer.

Le recours essentiellement à des emplois précaires et sous-payés, sans aucune garantie de recrutement est bien loin des revendications exprimées lors de cette journée de grève.

Alors que le ministre annonçait dans tous les médias une aide à la direction pour les directeurs d'école, la réalité est toute autre : recrutement d'un personnel administratif en CDD par circonscription dans le 1er degré (22 en tout) alors que nous avons 500 écoles !

Sur la question des postes et des recrutements immédiats, le ministre a annoncé que des enseignants seront recrutés sur la liste complémentaire en tant que fonctionnaires dans le 1er degré : aucune annonce concrète ne nous a été faite à quelques jours de la reprise !

L'augmentation des heures pour les assistants d'éducation pour assurer la continuité pédagogique et de

quelques contractuels enseignants ne sont pas une réponse aux revendications des personnels exigeant un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !

Tous les personnels absents doivent être remplacés par des enseignants sous statut ! Aucune fermeture de poste ou de classe ne doit avoir lieu lors des opérations de carte scolaire ! Toutes les ouvertures nécessaires doivent être prononcées.

Nos organisations représentatives des personnels et des parents d'élèves réaffirment l'importance d'une école ouverte pour permettre l'accueil dans les meilleures conditions possibles de tous les élèves.

Cependant, les choix faits par le ministre de l'Éducation Nationale permettent uniquement l'ouverture d'une Garderie Nationale où parents et personnels doivent se débrouiller seuls. La mobilisation a ébranlé le gouvernement, il faut maintenant leur faire entendre raison. Le compte n'y est pas et ces réponses ne sont pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée ce 13 janvier.

Dans ce contexte, les organisations syndicales CFTC-EPR, CGTR Educ'Action, FNEC-FP FO, FSU, SAIPER-UDAS, SNALC, SUD EDUCATION et l'association des parents d'élèves la FCPE appellent plus que jamais les personnels à se réunir en assemblée générale, à lister leurs besoins, à refuser les suppressions de postes et à discuter des moyens efficaces pour gagner sur toutes les revendications : La défense de l'école publique c'est l'affaire de tous !

Rejoignons les salariés du privé, et des autres agents de la Fonction publique également victimes des mesures gouvernementales lors de la grève et la manifestation interprofessionnelle du jeudi 27 janvier au petit marché à St Denis à partir de 9h, pour les salaires, les postes à l'École, dans tous les services publics et de meilleures conditions de travail. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Importants dégâts humains et matériels

Fortes pluies à Madagascar : plus de 40.000 sinistrés et 23 décès



RN2 coupée à Moramanga.

Les fortes pluies qui touchent Madagascar depuis plus d'une semaine sont à l'origine de plusieurs décès, de nombreux dégâts et de routes coupées.

Selon les chiffres donnés samedi soir par le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), les fortes pluies qui touchent Madagascar depuis la semaine dernière étaient responsables de 11 personnes décédées, 40 195 sinistrés, 21 973 personnes déplacées, de plus de 6.000 maisons inondés dont 18 détruites. « 12 autres décès sont venus s'ajouter aux 11 décès recensés après les fortes pluies tombées dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 janvier », indique 2424.mg Dans la capitale Antananarivo, plus de 3200 personnes ont trouvé refuge dans le gymnase de Mahama-

sina. Les capacités d'accueil de ce centre d'hébergement doivent être étendues en utilisant le stade Barea tout proche.

La pluie a continué à tomber ce week-end. En raison des fortes précipitations relevées dans la nuit de samedi à dimanche, le niveau des rivières Ikopa, Mamba et Sisoiny est monté, indique 2424.mg. L'annonce de nouvelles pluies a amené l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo à émettre un bulletin d'alerte. Un ordre d'évacuation a été donné concernant plusieurs quartiers de la capitale proche de l'Ikopa. D'autres régions subissent également des inondations. Importants dégâts sur la route entre Antananarivo et Moramanga

Ces fortes pluies sont à l'origine de

glissements de terrains et d'inondations qui coupent les routes. C'est notamment le cas de la route nationale 2 entre Antananarivo et Moramanga, fermée à la circulation jusqu'à aujourd'hui. Si des travaux d'urgence permettront de nouveau de circuler, d'importantes perturbations sont à prévoir sur cet axe stratégique compte tenu de l'ampleur des dégâts.

La RN2 relie le port de Toamasina à Antananarivo. C'est par cet itinéraire que transite notamment tout le carburant consommé pour le transport dans la capitale, ainsi que les produits importés qui alimentent l'économie de la capitale. Dans plusieurs villes touchées par les intempéries, les écoles resteront fermées jusqu'au 28 janvier.

M.M.

La résilience des esclaves abandonnés sur le récif de Tromelin

Pour bien se rendre compte de la pugnacité des esclaves abandonnés pendant 15 ans sur un îlot qui porte aujourd'hui le nom de Tromelin, il est d'emblée utile de connaître cette terre aux plans physique et historique. Isolé dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien, à 450 kilomètres de la côte orientale de Madagascar et à 560 kilomètres dans le nord-ouest de La Réunion, le récif de Tromelin est une île d'origine volcanique qui culmine à 7 mètres à peine au-dessus des flots. Entouré de fonds abrupts de l'ordre de 4 000 mètres, cet écueil de forme ovoïde a une superficie dérisoire : un km² de terre émergée. Parce qu'il est situé à l'écart des principales lignes de navigation dans l'espace indiano-océanique, il n'a été aperçu et identifié que tardivement par la France. Accompagnée chaque fois d'une descente à terre – les deux premières étant accidentelles (en 1761 et en 1775) et la troisième volontaire et réussie (en 1776) – de la part de navigateurs embarqués sur des navires arborant le pavillon du Roi de France, la prise de possession de ce « résidu d'Empire colonial » a en fait été réalisée en trois étapes, dont la seconde fut tragique.

D'abord, le récif de Tromelin a été « reconnu » de manière fortuite pour la première fois en fin d'après-midi du mardi 11 août 1722 (vers 17 heures) par le vaisseau la « Diane », un navire de la Compagnie française des Indes orientales commandé par le capitaine Briand de La Feuillée, lors d'un périple de Saint-Paul (île de La Réunion alors connue sous le nom d'île Bourbon) vers les Indes, sans qu'il y ait eu descente à terre et prise de possession officielle au nom du Roi de France. Il est vrai aussi que cet îlot sans relief est loin d'être accueillant : il est ceinturé par une barrière d'écueils coralliens qui sont extrêmement dangereux pour la navigation et rendent son accès toujours aléatoire. À ce sujet, une autre précision s'impose au plan juridique. Comme ce fut le cas pour la plupart

des territoires insulaires, exigus, inhospitaliers et désertiques de l'océan Indien et conformément au droit international coutumier en vigueur à l'époque de sa découverte, le récif de Tromelin – qui reçut le nom d'Isle de Sable (Sandy Island) en raison de ses plages de sable blanc – ne fut pas expressément annexé par la France le 11 août 1722.

I. Le naufrage de la flûte l'« Utile » sur le récif de Tromelin le 31 juillet 1761

Quelque 39 ans plus tard, dans la soirée du vendredi 31 juillet 1761 (vers 22 heures), après avoir été sans doute trompée par les courants et les vents, généralement très forts dans cette partie de l'océan en cette période de l'année (hiver austral), la flûte française l'« Utile », placée sous les ordres du capitaine Jean de La-fargue, heurta les brisants de la côte nord-ouest du récif (l'ancre du navire y est encore visible à marée basse) alors qu'elle se rendait de Madagascar, où elle avait pris en fraude une « cargaison » de quelque 160 esclaves (hommes, femmes et enfants), à l'île de France (l'actuelle île Maurice). Dans le naufrage du vaisseau de commerce – devenu pour la circonstance « navire négrier » – qui appartenait également à la Compagnie française des Indes orientales et qui transportait environ 300 personnes, 21 marins ou passagers et 72 esclaves périrent noyés. Mais le reste de l'équipage et des esclaves parvint à se réfugier sur l'îlot(1).

Au nombre de 123, les rescapés blancs de l'équipage construisirent en 57 jours une embarcation de fortune avec les planches et autres matériaux récupérés sur les débris de l'« Utile », rejetés sur la plage. Le dimanche 27 septembre 1761, ils s'embarquèrent sur cette embarcation – baptisée pour la circonstance la « Providence » – et rejoignirent Foulpointe (une localité de la côte orientale de Madagascar) après une traversée rapide de quatre jours (grâce aux vents alizés qui soufflent d'ouest en est pendant la majeure

partie de l'année), puis l'île de France, après avoir laissé aux esclaves l'équivalent de trois mois de vivres et promis qu'on les enverrait chercher le plus tôt possible. Mais ces derniers – du moins les rares survivants – durent attendre plus de 15 ans.

Trois premières tentatives de sauvetage des naufragés de l'« Utile » ont été entreprises par le Gouverneur français en poste à l'île Maurice et l'Intendant de Port-Louis. Mais elles furent tardives, infructueuses et périlleuses. Certes, au cours de la première, la corvette française la « Sauterelle » réussit, en août 1775, à mettre à l'eau un canot de sauvetage avec deux hommes à bord pour tenter de gagner le rivage inhospitalier de Tromelin et récupérer les naufragés. Mais alors qu'ils se trouvaient tout près du rivage, une houle particulièrement forte et soudaine fit chavirer le canot : l'un des deux marins réussit à regagner le bateau à la nage tandis que l'autre, qui avait été projeté sur le récif, fut à son tour abandonné et subit le même sort que les esclaves.

II. Le sauvetage des esclaves par la corvette la « Dauphine » le 29 novembre 1776

C'est en fait la quatrième tentative qui sera couronnée de succès. Le vendredi 29 novembre 1776, Jacques Marie Boudin de la Nuguy de Tromelin, enseigne de vaisseaux du Roi de France, commandant la corvette la « Dauphine », réussit à débarquer sur l'Isle de Sable à laquelle l'Histoire devait, par la suite, donner son nom définitif. Il avait trouvé, dans la partie nord-est, un étroit « passage » permettant à des canots de sauvetage d'accéder par temps relativement calme – c'est-à-dire en fait rarement – au seul point abordable du dangereux écueil. Il ramena aussitôt à l'île de France les survivants du naufrage de l'« Utile ». Pour être complet au sujet de ce sauvetage, voici une autre précision : dans un « mémoire apologétique », d'une centaine de pages publié en 1790 et

adressé au ministre de la Marine qui l'avait radié des cadres à titre de sanction pour cause de désobéissance au combat en 1782, nous avons pu personnellement constater que Jacques Marie Boudin de la Nuguy de Tromelin – par manque d'intérêt, modestie ou oubli – ne fait pas allusion à l'épisode pourtant réussi du sauvetage réalisé sur l'îlot le 29 novembre 1776.

Mais il est vrai aussi que le résultat du sauvetage est plutôt faible au plan humain, si l'on peut s'exprimer ainsi. Sur quelque 80 esclaves qui avaient pu trouver refuge sur le récif en 1761, au moment du naufrage de l'« Utile », seulement sept femmes et un bébé de huit mois – qui, pour la circonstance, sera baptisé à Port-Louis Jacques Moïse (Moïse), le dimanche 15 décembre 1776 – avaient survécu sur cet écueil étriqué de 1 700 mètres de long et 700 mètres dans sa plus grande largeur et soumis à un climat de type tropical maritime. Encore faut-il ajouter que ledit écueil est dépourvu d'arbres et d'eau douce, qu'il est brûlé le plus souvent par le soleil et qu'il est balayé chaque année pendant l'été austral par les tempêtes et les cyclones. Sans contredit, l'issue heureuse de ce petit groupe humain dans un environnement défavorable relève du miracle.

En vérité, les infortunés naufragés de Tromelin nous donnent une belle leçon de ténacité. Ils ont fait preuve de résilience en mettant en pratique un principe immarcescible : « l'espoir au cœur humain doit toujours rester vivace ». D'abord, ils ont pu survivre en buvant, pendant 15 ans, l'eau saumâtre d'un puits creusé à plus de cinq mètres de profondeur par l'équipage blanc et en se nourrissant de plantes comme le pourpier et la patate à Durand, mais surtout de la chair des oiseaux de mer (sternes fuligineuses) et des tortues marines de l'espèce *Chelonia mydas*, qui viennent régulièrement pondre et déposer leurs œufs sur la plage.

Les archéologues Max Guérout et Thomas Romon soulignent que les naufragés n'ont jamais manqué d'ingéniosité⁽²⁾. Afin de se vêtir, de se reposer ou de dormir, les femmes ont notamment utilisé des plumes d'oiseaux marins pour en faire des pagnes et des couvertures. Pour se

protéger du soleil, du vent, des pluies et des cyclones, les hommes ont construit dans la partie la plus élevée du récif de petits abris de fortune avec des « moellons de corail », grâce aux outils abandonnés après le départ de l'équipage blanc : notamment des clous de grande taille, des couteaux, des haches, des hameçons pour la pêche, des marteaux, des pics, des récipients et des tisonniers. Pour faire cuire la chair des oiseaux et des tortues marines, les survivantes du naufrage ont affirmé avoir conservé l'usage du feu pendant 15 ans après le départ de l'équipage blanc, probablement grâce à la pratique du « briquet à pierre » ou du « chien de fusil à silex » qui leur aurait été enseignée par les marins français (avant leur départ pour Foulpointe)⁽³⁾ et en récupérant les bois de charpente provenant de l'épave de l'« Utile ».

Conduits à l'île Maurice, le samedi 14 décembre 1776, les rescapés – tous en très mauvais état physique et physiologique – ne furent pas affranchis. Max Guérout et Thomas Romon précisent qu'ils ont été « déclarés libres » car ils avaient été achetés « en fraude » à Madagascar et ne pouvaient donc pas être « considérés par l'administration comme étant des esclaves »⁽⁴⁾. Telle est l'histoire des Malgaches abandonnés sur le récif de Tromelin et de leur sauvetage, plus de 15 ans après le naufrage d'un navire qui devait les emmener comme esclaves aux îles Mascareignes.

III. Réflexions terminales sur le statut administratif du récif de Tromelin

D'abord, au plan interne français, le récif de Tromelin a été rattaché, en droit, avec les îles Éparses du canal de Mozambique (Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India) à une collectivité territoriale dotée d'un statut sui generis depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2007 : les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)⁽⁵⁾. De surcroît, en vertu d'un arrêté édicté dès le 23 février 2007, ces îlots forment désormais le cinquième district des TAAF.

Ensuite, au plan international, depuis le 2 avril 1976, le Gouvernement de Port-Louis revendique le récif de

Tromelin et son immense zone économique exclusive de 280 000 kilomètres carrés, riche en ressources halieutiques et en nodules polymétalliques⁶. À ce jour, le différend franco-mauricien, qui relève autant du droit international public que du droit constitutionnel français – deux disciplines juridiques à bien des égards contradictoires – n'est toujours pas résolu et ne le sera très probablement jamais.

Néanmoins, afin de rapprocher des points de vue opposés entre deux États amis et voisins dans l'espace indianocéanique, un accord-cadre transactionnel franco-mauricien a été signé à Port-Louis le 7 juin 2010 pour mettre en œuvre une gestion commune du récif et de ses espaces maritimes environnants, au triple plan économique, environnemental et scientifique⁷. Mais à ce jour, cet engagement international – un traité conclu pour une période de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction – n'est toujours pas entré en vigueur, faute d'une ratification par le Parlement français. Autant dire que la question de la cogestion franco-mauricienne du récif de Tromelin est au point mort en 2022 et risque fort bien de le rester encore pendant très longtemps.

André Oraison

1. Concernant le récit du naufrage de l'« Utile », voir notamment M. D'AVEZAC, *Îles De L'Afrique* (Ouvrage collectif rédigé avec notamment la collaboration d'E. de FROBERVILLE et V. CHARLIER), Paris, Éditions Firmin DIDOT Frères, 1848, p. 81-83. Sous un angle romanesque, voir également I. FRAIN, *Les Naufragés de l'île Tromelin*, Paris, Michel Lafon, 2009, 375 pages.

2. M. GUÉROUT et Th. ROMON, *Tromelin. L'île aux esclaves oubliés*, Paris, CNRS Éditions/Inrap, 2010, 196 pages. Voir notamment les pages 89 à 110 qui constituent le chapitre 5, intitulé : « Comment les esclaves ont-ils vécu ? ».

3. Préc., p. 106-107.

4. Préc., p. 81.

5. A. ORAISON, « Le nouveau statut des îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India à la lumière de la loi ordinaire du 21 février 2007, « portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer » (La métamorphose des îles Éparses sur le plan juridique : du statut de « territoires résiduels de la République » à celui de partie intégrante des Terres australes et antarctiques françaises) », *Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)*, 2008, n° 8, p. 133-187.

Oté

L'ot koté shomin wi trouv travaye an kantité Antouléka si mi kroi sak lo Prézidan la di...

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité in foi an plis ni oi bien déssèrtin moune i travaye pa pars zot la poin l'anvi travaye é pa pars la poin travaye. La prèv ? Méssyé lo prézidan la républik i sorte di sa dann in diskissyon avèk in marmaye l'avé pass in diplôme ortikiltèr... Kan li la ésplènn avèk lo prézidan pars li téi trouv pa travaye, lo prézidan la réponn ali konmsa travèrs la ri épi alé dann bar, ou va gingn travaye. I manke pa bande zanploi inokipé pars de moune i vé pa travaye. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koze toultan la boush rouvèr m'a dir aou franshman la wi koup amoin la. Pou kossa mi di sa ? Pars si ou l'aprann in métyé wi yèm la pa pou fé in métyé wi yèm pa : in l'ortikiltèr la pa pou alé lave la vessèl dann bar. Sansa li nora aprann travaye dann bar in poin sé tou. Lé vré toulmoune i pé fé tout zafèr mé i pé mal fèr ossi, sirtou si ou la poin la formassyon épi la pratik pou fé métyé-la.

Arzout ék sa bann zournalis kan zot la parti vérifyé si sak Prézidan la di lété vré, zot la rande azot konte lété opa si sinp ké sa sirtou kan dann bar épi dann résto néna in klik demoune i travaye o blak. Lantouléka bande zoinalist la fé sanblan zot i sava rode travaye é biensir vitman-vitman la débisk azot... in pé pars zot téi done pa l'inpréssyon rodé pou trouvé, sansa pars zot téi koz avèk demoun an kaméra kashé, sansa ankor pars z'ot nivo zénéral lété pa sète in sèrvèr dann bar.

Alor matant out bande fab dsi lo shomèr i vé pa travaye ou valé domann Roland Garros si sa lé vré, mwin lé sir li va tir son min dann posh pou done travaye demoune é si ou lé pa kontan ouva pran konstan. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin